

COMITÉ SYNDICAL DU 31 JANVIER 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

1. COMPÉTENCE OPTIONNELLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

La proposition de règlement de service pour la compétence éclairage public, validée par les membres de la commission, est présenté en annexe 1.

Le Comité syndical sera invité à délibérer sur les modalités proposées.

2. COMPÉTENCE OPTIONNELLE POUR LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Le Comité syndical est invité à délibérer sur le projet de règlement de service présenté en annexe 2.

3. DÉPLOIEMENT DES IRVE ET MAINTENANCE ASSOCIÉE

En complément de la délibération du 07 décembre 2017 autorisant le Président à engager la procédure de marché public pour les travaux de déploiement des IRVE, il est proposé de l'autoriser à intégrer un lot maintenance à la consultation.

La maintenance pour 25 IRVE sur une durée de 4 ans est estimée à 30 000 € HT.

4. DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IRVE

Le SEZEO est tenu de procéder à l'amortissement de ses immobilisations.
Il est proposé de fixer la durée d'amortissement des IRVE à 10 ans.

5. CONVENTIONS DE MANDAT

a. Sous maîtrise d'ouvrage du syndicat :

- Enfouissement des réseaux de la rue Jules Ferry
Montant total des travaux = 219 431 € HT
Part SEZEO (50 % BT) 50 521 € HT

b. Avenant aux conventions de mandat en cours pour les communes urbaines bénéficiant d'un taux de 30 % au lieu de 10 % :

- CHOISY AU BAC : enfouissement rue du Général Leclerc
Montant total des travaux = 146 781 € HT

Part SEZEO (30 % BT)	16 640 € HT (+ 11 094 €)
• PONTPOINT : enfouissement RD 123	
Montant total des travaux =	247 339 € HT
Part SEZEO (30 % BT)	20 034 € HT (+ 13 356 €)
• LE MEUX : enfouissement rue de Caulmont	
Montant total des travaux =	45 321 € HT
Part SEZEO (30 % BT)	13 597 € HT (+ 9 065 €)

Le Comité syndical s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP2018.

6. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

En application de l'article L.5211-36 du CGGCT, le rapport d'orientation budgétaire 2018 est joint en annexe 3.

Il fera l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance.

Le Président,
O. FERREIRA

